

Liberté Égalité Fraternité





parcoursup 2022 Entrez dans l'enseignement supérieur

20 JANVIER

Ouverture aux inscriptions et voeux 7 AVRIL

Clôture des dossiers et confirmation des voeux **23 JUIN**

Début de la phase d'admission complémentaire

21 DÉCEMBRE
Ouverture
du site d'info
Parcoursup

29 MARS

Date limite pour entrer ses voeux dans Parcoursup 2 JUIN

Début de la phase d'admission principale





Rechercher des formations sur Parcoursup.fr



Rechercher par mots clés ou critères de recherche (type de formation, spécialité/mention des formations ...)

Affiner les résultats de recherche en zoomant sur la carte pour afficher les formations dans une zone précise





Consulter les résultats de recherche

Pour chaque formation trouvée :

- Le nombre de places disponibles en 2022 (visible à partir du 20 janvier 2022)
- Le taux d'accès en 2021, c'est à dire la proportion de candidats ayant reçu une proposition d'admission en phase principale
- Le pourcentage de candidats admis selon le type de baccalauréat en 2021
- Des suggestions de formations similaires pour élargir vos choix
- Un lien pour accéder à la fiche détaillée de la formation







Consulter la fiche de présentation d'une formation

- La formation : les contenus et l'organisation des enseignements, les langues et options, les dispositifs pédagogiques, les éventuels frais, modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives
- Les connaissances et compétences attendues : attendus nationaux, attendus complémentaires
 Une rubrique « Bac 2022 » : des conseils sur les spécialités et options recommandées par les formations pour réussir
- Les critères généraux d'examen des vœux pris en compte pour l'analyse du dossier (résultats académiques, compétences académiques, savoir-être, motivation et cohérence du projet)
 - <u>Des informations sur le processus d'examen des vœux</u> : explications sur le fonctionnement d'une commission d'examen des vœux, informations sur les taux légaux mis en œuvre (ex : taux minimum de lycéens boursiers admis)
- Les débouchés : possibilités de poursuite d'études et, à partir du 20 janvier 2022, des indicateurs calculés au niveau national en termes de réussite et d'insertion professionnelle
- Les contacts des référents de la formation (référent handicap, responsable pédagogique, étudiants ambassadeurs...)
- Les dates des Journées portes ouvertes ou journées d'immersion
- Les chiffres clés : l'admission en 2021, le nombre de places en 2022 (à partir du 20 janvier 2022)

21/02/2022





L'accompagnement des candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant

- Les coordonnées d'un référent handicap sur chaque fiche de formation. Il est disponible pour répondre aux interrogations des lycéens tout au long de la procédure.
- Le candidat peut renseigner une fiche de liaison dans son dossier Parcoursup pour préciser ses besoins. Cette fiche est facultative et n'est pas transmise aux formations pour l'examen des vœux → Le candidat pourra la transmettre à la formation qu'il aura choisie pour préparer sa rentrée. Cela permet d'anticiper son arrivée dans le nouvel établissement.
- A partir du 27 mai 2021, le candidat peut demander au recteur le réexamen de son dossier (via la rubrique « contact » dans Parcoursup) s'il ne trouve pas de formation adaptée à ses besoins spécifiques et que sa situation justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

21/02/2022



20 Janvier \rightarrow 29 Mars \rightarrow 7 Avril 2022 Je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier

Fév.

Mars

TOUT AU LONG DU 2° TRIMESTRE

 Je poursuis ma réflexion et je participe aux journées portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur et aux salons d'orientation pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.

Si je suis lycéen, je participe à la 2° semaine de l'orientation dans mon lycée. C'est une opportunité de rencontres et d'échanges pour affiner mon projet.

DU 20 JANVIER AU 29 MARS

- Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux et j'exprime ma motivation: jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). Je peux également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.

Des vidéos tutorielles sont proposées sur Parcoursup.fr pour vous guider à chaque étape.

MARDI 29 MARS — Dernier jour pour formuler mes vœux

FÉVRIER-MARS

Si je suis lycéen, chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement dans le cadre du 2º conseil de classe.

JEUDI 7 AVRIL — Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de mes vœux



L'apprentissage vous intéresse? Plus de 6000 formations en apprentissage sont disponibles. Pour beaucoup d'entre elles, vous pouvez formuler des vœux tout au long de la procédure (pas de date limite). Vous pouvez être accompagné pour trouver un employeur et signer votre contrat d'apprentissage.





S'inscrire sur Parcoursup

- >Une adresse mail valide et consulter régulièrement : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- >L'INE (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) ou INAA (en lycée agricole) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- >Cas des lycées français à l'étranger : l'établissement fournit l'identifiant à utiliser pour créer son dossier

Important : renseignez un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de portable pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.

21/02/2022





Formuler des vœux sur Parcoursup

- > Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage
- > Pour des formations sélectives (Classes prépa, STS, IUT, écoles, IFSI, IEP...) et non sélectives (licences, PASS)
- > Des vœux motivés : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal
- > Des vœux non classés : aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure

Conseil Parcoursup : diversifiez vos vœux et évitez de n'en formuler qu'un seul (en 2021, les candidats ont formulé 9 vœux en moyenne).





Focus sur les vœux multiples (1/4)

- > Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires (exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale).
- > Un vœu multiple compte pour un vœu parmi les 10 vœux possibles.
- > Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent. Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.

<u>A noter</u>: Il n'est possible de sélectionner que 5 vœux multiples maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie qui sont regroupées au niveau territorial.





Focus sur les vœux multiples (2/4)

Les formations dont <u>le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple</u> <u>dans la limite de 20 sous-vœux au total</u> :

- Les BTS et les BUT regroupés par spécialité à l'échelle nationale
- Les DN MADE regroupés par mention à l'échelle nationale
- Les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale
- Les classes prépas regroupées par voie à l'échelle nationale





Focus sur les vœux en apprentissage

- > Jusqu'à 10 vœux en apprentissage, en plus des 10 autres vœux autorisés
- > Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage (pour la majorité des formations en apprentissage)
- > Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage

Rappel: les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage. Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur Parcoursup.fr





La demande de césure : mode d'emploi

Un lycéen peut demander une césure directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial etc...)

- > Durée la césure : d'un semestre à une année universitaire
- Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)
- L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission > Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure
- > La césure n'est pas accordée de droit : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement
- > A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup

21/02/2022





Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

- > Compléter leur dossier :
 - projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
 - rubrique « préférence et autres projets »
 - pièces complémentaires demandées par certaines formations
 - rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)
- > Confirmer chacun de leurs vœux

Un vœu non confirmé avant le 7 avril 2022 (23h59 - heure de Paris) ne sera pas examiné par la formation





La rubrique « préférence et autres projets »

Rubrique obligatoire où le candidat indique :

- ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier. Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 1er juillet.
- s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.





La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

Rubrique facultative où le candidat :

- renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives...)
- Un espace pour faire connaitre ses engagements : vie lycéenne, engagement associatif, cordées de la réussite, etc...

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires





Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat remontés automatiquement

- > Les éléments transmis aux formations
 - > Année de première : bulletins scolaires, notes des évaluations communes et des épreuves anticipées de français
 - > Année de terminale : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1^{er} semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale Rappel : dans le cadre de la crise sanitaire, les notes des épreuves anticipées de français et des évaluations communes de fin de 1ère sont remplacées par les moyennes des bulletins scolaires.
- > Pas de saisie à réaliser : ces éléments sont remontés automatiquement dans le dossier. En cas d'erreurs, un signalement doit être fait au chef d'établissement

A noter : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2^{ème} trimestre (ou 1^{er} semestre) n'est pas remonté dans votre dossier.





La fiche avenir renseignée par le lycée

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque lycéen avec bienveillance et confiance dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque lycéen, une fiche Avenir est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :
 - les notes de l'élève : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe
 - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
 - l'avis du chef d'établissement pour chaque vœu
- La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier à partir du 2 juin 2022.





Dispositif d'accès des bacheliers professionnels en STS

Un dispositif expérimental au service des bacheliers professionnels pour améliorer leur accès en STS, filière d'enseignement supérieur dans lesquelles ils réussissent davantage

Pour les élèves concernés par ce dispositif et qui demandent un BTS, le conseil de classe se prononce sur chaque spécialité de BTS demandée : l'avis favorable qui peut être attribué doit tenir compte du profil de l'élève et des attendus de la formation d'accueil visée

Lorsque le conseil de classe donne un avis favorable sur l'orientation du candidat, le chef d'établissement indique dans la fiche Avenir que la capacité de l'élève à réussir est « très satisfaisante ».





Récapitulatif des éléments transmis à chaque formation

- >le projet de formation motivé
- >les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- >la rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée
- >la fiche Avenir renseignée par le lycée

- >Bulletins scolaires et notes du baccalauréat :
 - Année de première : bulletins scolaires, notes des évaluations communes et des épreuves anticipées de français
 - •Année de terminale : bulletins scolaires (1er et 2e trimestres ou 1^{er} semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale

= un baccalauréat mieux valorisé





Parcoursup au service de l'égalité des chances

- > Des places sont priorisées pour les lycéens boursiers dans chaque formation, y compris les plus sélectives
- > Une aide financière pour les lycéens boursiers qui s'inscrivent dans une formation en dehors de leur académie
- > Un nombre de places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels
- > Un nombre de places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques



2 Juin → 15 Juillet 2022 Je reçois les réponses des formations et je décide

JEUDI 2 JUIN — Début de la phase d'admission principale

- Je consulte dans mon dossier Parcoursup les réponses des formations que j'ai demandées.
- À partir du 2 juin, je reçois les propositions d'admission (réponse oui ou oui-si*) au fur et à mesure et en continu.
- Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

JEUDI 23 JUIN — La phase d'admission complémentaire est ouverte

MARDI 5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du baccalauréat, dès que j'ai accepté définitivement une formation, je dois effectuer mon inscription administrative selon les modalités précisées dans mon dossier. Il s'agit de la dernière étape avant la rentrée.

VENDREDI 15 JUILLET — Fin de la phase principale

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission dans le cadre de la phase principale.





La phase d'admission principale du 2 juin au 15 juillet 2022

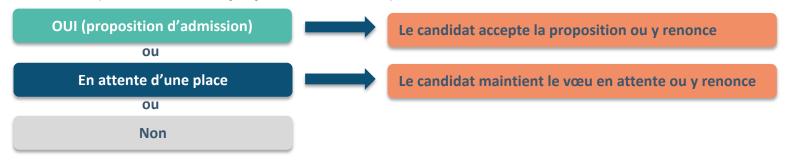
- >Les candidats consultent les réponses des formations le 2 juin 2022
- >Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > lls doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue avant la date limite indiquée dans leur dossier.
- >Pour aider les candidats en liste d'attente à suivre sa situation qui évolue en fonction des places libérées, des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu



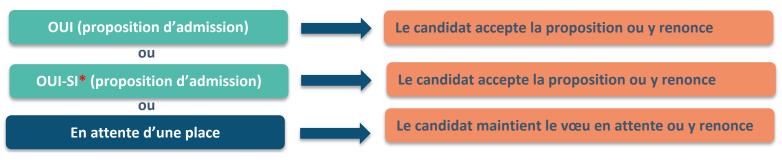


Les réponses des formations et les choix des candidats

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



> Formation non sélective (licences, PASS)



^{*} Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

21/02/2022





Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

- par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- > par notification sur l'application Parcoursup (application téléchargeable à partir du 2 juin)
- > dans la messagerie intégrée au dossier candidat sur Parcoursup

<u>Info</u>: les parents sont également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable dans le dossier Parcoursup de leur enfant







Comment répondre aux propositions d'admission ? (1/3)

Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

Propositions reçues le 2 juin 2022: vous avez 5 jours pour répondre (J+4)

A savoir:

- Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.
- Si le candidat ne répond pas dans les délais, la proposition d'admission est supprimée





Comment répondre aux propositions d'admission ? (2/3)

- > Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :
 - Il accepte la proposition (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
 - S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée
- > Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :
 - Il ne peut accepter qu'une seule proposition à la fois. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente
 - Il peut indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
 - S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée





Comment répondre aux propositions d'admission ? (3/3)

- >Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »
 - des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à suivre sa situation qui évolue jusqu'au 14 juillet en fonction des places libérées par d'autres candidats
- >Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)
 - dès le 2 juin 2022, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 23 juin 2021.

<u>A savoir</u>: la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 <u>nouveaux</u> vœux dans des formations qui ont des places vacantes





Les solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- > Dès le 2 juin 2022: les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire
- > Du 23 juin au 16 septembre 2022 : pendant la phase complémentaire, les lycéens peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places vacantes
- > A partir du 1er juillet 2021 : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles





L'inscription administrative dans la formation choisie

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait directement auprès de l'établissement choisi et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- Respecter la date limite indiquée.
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit <u>obligatoirement</u> remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

21/02/2022





Demande de bourse et/ou de logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur <u>www.messervices.etudiant.gouv.fr</u> pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

Toutes les infos sur la vie étudiante sur etudiant.gouv.fr





Des services disponibles tout au long de la procédure

- > Le numéro vert : 0 800 400 070 (Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)
- > La messagerie contact depuis le dossier candidat
- > Les réseaux sociaux pour rester informé :



@Parcoursup_info



@Parcoursupinfo





Les brochures de référence



Parcoursup 2022 en 3 étapes



Réussir son baccalauréat et son entrée dans l'enseignement supérieur





Partenaires ressources au Lycée Jean de Prades

- Les professeurs principaux
- Les psychologues de l'Education Nationale chargées du conseil en orientation scolaire et professionnelle: Madame Billa présente le lundi dans l'établissement et Madame Keller présente le mardi dans l'établissement
- Le Centre d'Information et d'Orientation à Castelsarrasin : 05 36 25 74 99
- Le CDI de l'établissement : sur l'ent et dans l'établissement
- Les sites:
 - ➤ Terminales2021-2022.fr
 - ➤ Parcoursup.fr
 - > Les sites des établissements demandés
 - > Les services du Crous et autres: https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/